



Certificat de notoriété et silence du notaire

Par **malinconia75**, le **29/10/2013** à **18:09**

Bonjour,

J'ai eu rdv avec une notaire fin août afin de faire un certificat de notoriété après le décès de mon père. Depuis, j'ai beaucoup de mal à communiquer avec elle. Je l'ai eu au téléphone deux semaines après, elle m'a dit qu'elle n'avait pas encore eu la réponse du fichier des dernières volontés et qu'elle m'envoyait un mail la semaine d'après (notamment pour me parler de papiers que je devrais peut-être fournir en plus). Pas de mail reçu. A chaque fois que je l'appelle, on me dit qu'elle me rappelle car elle est au téléphone ou en rdv. Elle ne me rappelle jamais. Fin septembre, je l'ai appelée, elle ne m'a pas pris au téléphone mais a dit à sa collègue de me dire qu'elle n'avait toujours pas reçu la réponse du fichier des dernières volontés et qu'on devrait signer l'acte de notoriété courant octobre. Je l'ai appelée mi octobre, toujours la même réponse, jusqu'à mon dernier appel il y a dix jours où on m'a clairement dit qu'elle ne me prendrait pas au téléphone et qu'elle me rappellerait. J'ai réussi à avoir son adresse mail. J'ai appelé le fichier des dernières volontés qui m'a dit que pour avoir une réponse de leur part, cela mettait trois semaines pour un particulier et que c'était bien plus rapide pour un notaire. Je ne comprends donc pas son silence, au moins à ce niveau... Je lui ai envoyé un mail lui demandant de me tenir au courant, au moins par réponse de mail. Et depuis toujours rien... Je ne sais plus quoi faire face à ce silence. Je peux comprendre qu'elle ait du travail, d'autres choses plus importantes à traiter, mais je trouve que de ne même pas me prendre au téléphone alors que j'ai déposé mon dossier depuis deux mois et qu'elle a dit que la signature se ferait mi octobre est un manque de respect... Je ne sais même pas si elle va finir par traiter un jour mon dossier, du coup... J'aimerais avoir votre avis, déjà pour savoir s'il s'agit d'un silence habituel et normal, ou si je suis en droit de m'inquiéter. Si c'est le cas, que puis-je faire ? Puis-je leur retirer mon dossier et le confier à un autre notaire ?

Je vous remercie de m'avoir lue et pour les réponses et avis que vous pourrez m'apporter...

Bonne soirée,

Lorraine